

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: J'ai fait remarquer...

Des voix: Oh, oh!

● (1510)

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette fois-là, j'ai interrompu le député de Lambton-Kent (M. Holmes) dans le milieu d'un exposé de toutes les vertus que doivent posséder ceux qui veulent servir le public à la Chambre des communes. C'est un bien valable exposé des attributs que chacun peut offrir à ses mandants, mais je le répète, même si le raisonnement est bon et fort important, il n'en demeure pas moins que l'objet du débat est une étroite question de privilège. La représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt) a bien voulu intervenir pour expliquer la nature de ses observations, mais je voudrais, comme je l'ai signalé au député de Lambton-Kent, lui rappeler simplement de revenir à la question fondamentale de procédure ou de privilège en cause et peut-être de terminer ses observations.

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, je tiens tout simplement à vous dire que, pas une seule fois pendant l'audience—et à mon avis, la chose mérite de vous être signalée avant que vous n'étudiez la question de privilège et la demande d'excuses et me rendiez une décision—pas une seule fois, dis-je, le député n'a soulevé la question de privilège et demandé des excuses au président du comité. Il y a eu simplement un échange de répliques. Le député a mis une semaine entière avant de constater qu'il était blessé dans sa sensibilité, de se présenter et de demander des excuses. C'est inadmissible, et, dans la langue des écoliers—que les députés d'en face comprennent mieux puisque souvent ils se comportent en gamins—je dirai qu'un député susceptible à ce point ne devrait pas recourir aux boulettes de papier mâché de crainte qu'on ne lui en lance en retour.

M. l'Orateur: Le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) au sujet de la même question de privilège.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'aimerais seulement m'opposer aux insinuations du député, selon lequel le travail des députés de l'arrière-ban de l'opposition serait confus et complexe.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Les députés comprendront, j'espère, que je veuille réfléchir davantage à la question. Il existe un certain nombre de précédents à la fois intéressants et un peu contradictoires. Mais, une chose est claire encore une fois: il est manifestement difficile d'essayer de rendre une décision ici sur des incidents qui se sont produits au comité permanent.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, mon rappel au Règlement n'exige pas une décision de Votre Honneur. Depuis le premier lundi qui a suivi le congé de Noël, on a répondu à la Chambre à un certain nombre de questions posées au ministre des Transports (M. Lang) concernant l'efficacité des méthodes de recherche et de sauvetage employées au

Comités de la Chambre

Canada. Chaque fois, les députés posent leurs questions après une tragédie en mer sur la côte ouest ou sur la côte est du Canada. Le sujet a pris une allure très sérieuse au cours de la présente session.

Aujourd'hui, le ministre des Transports a fait une déclaration importante à l'extérieur de la Chambre. Elle a été communiquée à mon bureau à 11 heures ce matin. Le ministre n'a pas pris la peine de venir à la Chambre pour rendre compte des paroles qu'il a prononcées à l'extérieur. Cette attitude révèle un certain mépris de notre régime parlementaire et une insouciance totale dans l'administration des affaires du pays.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

M. W. Kenneth Robinson (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le dixième rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

[Français]

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

M. Gérard Loiselle (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 9^e rapport du comité des bills privés en général et du Règlement, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

M. l'Orateur: L'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) invoque le Règlement.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, il s'agit d'un très bref rappel au Règlement. Au début de cette séance la Chambre a adopté une motion relative à l'Ordre du Canada, et un certain nombre de Canadiens recevront, ce soir, l'insigne de cet Ordre. Je désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que parmi les personnalités qui recevront cet insigne se trouve l'honorable W. A. C. Bennett, qui a été premier ministre de la Colombie-Britannique pendant plus de 20 ans. C'est donc un honneur bien mérité de la part de ce grand Canadien, et je désirais le signaler à l'attention de la Chambre.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds) invoque le Règlement.

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, au nom des membres de mon parti, j'aimerais tout simplement ajouter nos bons vœux à ceux qu'a exprimés le porte-parole du parti créditiste à l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique à l'occasion de la décoration qui lui sera décernée.